



Contrat de Saillie IAC 2023

Carus Sterrebornehof Z

Entre d'une part

LE VENDEUR

**Edouard GUICHARD
ELEVAGE DU MOULIN**

Le Moulin d'Aillon
37120 CHAVEIGNES

☎ 06.11.11.92.57 / 06.15.40.94.15

✉ elevagedumoulin@outlook.com

Siret : 511 260 671 00025 - Code APE : 0143Z
N° TVA Intracommunautaire FR80 511260671

Et d'autre part

L'ACHETEUR

NOM

Adresse

CP et Ville

Pays

☎

✉

Siret :

N° TVA :

Article 1 : Objet

L'acheteur conclut ce contrat de saillie pour la saison 2023 aux conditions suivantes pour la jument :

Nom : N° SIRE : N° UELN :

Le propriétaire ou son mandataire s'engage à avoir vérifié que la jument est confirmée et admise à la reproduction. **L'ELEVAGE DE MOULIN** décline toutes responsabilités dans le cas où la jument n'est pas confirmée ou admise à la reproduction.

Centre d'insémination choisit : Vétérinaire :

Adresse postale : Ville et Code Postal :

Numéro de téléphone : Adresse email :

Article 2 : Modalité de paiement

IAC : 600 € HT soit 633 € TTC (*) incluant 2 doses de 8 paillettes payable dans les conditions suivantes :

➤ 300 € TTC (*) à la réservation (non reportable si jument vide) + frais d'envoi

➤ 333 € TTC (*) Jument pleine au 01/10/2023 (**)

Possibilité d'une dose supplémentaire facturée 50€ HT hors frais d'acheminement (maximum 3 doses par contrat de saillie).

(*) sous réserve de modification de taux de TVA

(**) Garantie Jument pleine : La garantie Jument Pleine signifie qu'en cas de non gestation de la jument au 01/10/2023 et sur justificatif vétérinaire daté, la deuxième partie de la saillie sera rendu à l'acheteur.

Transport des paillettes dans un conteneur "DRYSHIPPER", trois choix sont possibles :

- Pour la France, la somme de 124,80 € TTC
- Pour les autres pays, détails du tarif en pièce jointe
- Gratuit (selon stock disponible) pour une mise en place à l'Elevage d'Archange - Hélène Gavaze
5 Rue du Franc Rosier - 37420 RIGNY-USSÉ

La réservation de la saillie ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé accompagné **des 2 chèques** à l'ordre de **Edouard Guichard – Elevage du Moulin**.

Le certificat de saillie sera remis après gestation confirmée et encaissement intégral des sommes dues.

Fait à :

Le :/...../.....

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales et accepte sans réserve les droits et obligations du présent contrat :

Le Vendeur :



Contrat de Saillie IAC 2023

Carus Sterrebornehof Z

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1.** Les présentes conditions générales de vente des saillies de **CARUS STERREBORNEHOF Z** définissent les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente de saillie. L'acheteur déclare en avoir pris connaissance et accepte sans réserve les droits et obligations y afférents. Toute commande de saillie est régie par les présentes conditions.
- 1.2.** L'acheteur a pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations artificielles. Il passera avec le centre d'insémination de son choix une convention distincte d'hébergement de sa jument et en aucun cas le vendeur ne pourra être tenu responsable de dommages pouvant subvenir à la jument de l'acheteur.
- 1.3.** Le prix de la saillie ne comprend pas les frais d'envoi, les frais d'insémination, les frais de pension, de suivi gynécologique ni d'analyses éventuelles...

ARTICLE 2 – DÉMARCHES APPLICABLES AU CONTRAT DE SAILLIE

La livraison des doses sera déclenchée lors de la validation du contrat et du règlement par le vendeur, à la suite de sa réception.

ARTICLE 3 – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- 3.1.** Le règlement des frais techniques équivaut à la réservation de la saillie. Il doit être payé lors de la signature de ce contrat.
- 3.2.** L'expédition des doses commandées ne sera effectuée qu'après le paiement des frais techniques de la saillie. La déclaration de saillie sera remise à l'acheteur par son centre d'insémination. Les déclarations de naissance, sauf cas particulier, seront envoyées à l'acheteur par e-mail après paiement intégral des sommes dues.
- 3.3.** Pour les contrats de saillies Garantie Jument Pleine, l'acheteur devra impérativement informer le vendeur avant le 01/10/2022 par le biais d'un certificat vétérinaire daté que la jument n'est pas pleine, à défaut, la jument sera considérée comme gestante et le paiement sera donc encaissé de plein droit.

ARTICLE 4 – VENTE DE SAILLIES EN INSEMINATION ARTIFICIELLE CONGELÉE

- 4.1.** A la réservation du contrat de saillie, l'acheteur établit un règlement pour 2 doses de 8 paillettes (soit 16 paillettes) de sperme congelé. Possibilité d'une dose supplémentaire facturée 50€ HT hors frais d'acheminement (maximum 3 doses par contrat de saillie).
- 4.2.** Les frais de mise en place de la semence sont à la charge de l'acheteur. Les frais d'acheminement sont à réglés pour la somme de 124,80 € TTC pour la France, tarif pour les autres pays en pièce jointe. L'acheminement des doses de la semence sera assuré par un service Express sous la responsabilité juridique d'EUROGEN (9 bis, route de St Côme – BP 338 – 50500 CARENTAN / 02 33 42 12 49).
- 4.3.** La semence congelée non utilisée, après paiement intégral des sommes dues, reste propriété du VENDEUR. Dans le cas où l'acheteur ne souhaiterait pas conserver ses doses restantes, il peut retourner celles-ci à sa charge chez EUROGEN (contacter le vendeur pour les modalités de retour).
Si le reste des doses est utilisé par l'acheteur, il se doit alors de souscrire de nouveau un contrat pour acheter une carte de saillie supplémentaire et ne payer que la partie jument pleine (soit 333€ TTC). Si le reste des doses est utilisé par un contractant différent, un nouveau contrat sera établi et celui-ci se devra de payer une nouvelle saillie au prix de 633€ TTC avec les modalités identiques à l'article 2 du présent contrat.
- 4.4.** Garantie Jument pleine :
La garantie Jument Pleine signifie qu'en cas de non gestation de la jument au 01/10/2023 sur justificatif vétérinaire daté, la deuxième partie de la saillie sera rendu à l'acheteur.
- 4.5.** Toute modification du présent contrat (changement de titulaire, changement de jument...) ne peut se faire qu'avec l'accord des deux parties, faute de quoi un nouveau contrat sera exigé de pleins droits.

ARTICLE 5 – QUALITÉ DES DOSES CONGELÉES

5.1. Une dose de sperme congelé contient 8 paillettes de 0,5ml qui sont concentrées à cent millions de spermatozoïdes/ml. La traçabilité de la semence que nous distribuons est totalement assurée. Aussi, toute contestation à propos de la qualité de la semence ne pourra être prise en compte que si le demandeur est à même de nous communiquer les références de l'éjaculat ; la couleur des paillettes ainsi que les informations imprimées sur les paillettes (Nom de l'étalon, numéro d'identification, numéro du lot et date de congélation).

ARTICLE 6 – DROITS ET LITIGES

Les présentes conditions de vente de saillie rédigées en langue française seront exécutées et interprétées conformément au droit français. En cas de litige, l'acheteur s'adressera en priorité au vendeur pour une solution amiable. A défaut et en cas de contestation pour l'application des présentes, le litige sera soumis au Tribunal de grande instance lorsque l'acheteur est un particulier ou au Tribunal de commerce lorsque l'acheteur est un professionnel, juridictions compétentes dans le ressort du domicile du vendeur.

Signature de l'acheteur
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)



Contrat de Saillie IAC 2023

Carus Sterrebornhof Z

TARIFS EUROGEN 2023 EN RENDU DOMICILE SEMENCE CONGEELEE (HORS FRAIS DE DOSSIER SANITAIRE)

France	Tarifs
Expédition de semence	104 € HT (124,80 € TTC) <i>(Préparation des doses 16,50 € HT + transport 87,50 € HT)</i>
Supplément pour livraison de samedi	10 € HT (12 € TTC)
Préparation pour retrait sur place ou dépôt	16,50 € HT (19,80 € TTC)
Mise en froid et remplissage Cryo client	15 € HT (18 € TTC) <i>(Prévenir votre client avant enlèvement de la semence)</i>
Mise en froid et remplissage cuve client	1,60 € HT / litre (1,92 € TTC) <i>(Prévenir votre client avant enlèvement de la semence)</i>

Pays	ENVOI AERIEN	ENVOI ROUTE
	Tarif aller/retour HT	Tarif aller/retour HT
Allemagne	370 € (délai 24 heures)*	
Autriche	410 €	
Belgique	370 € (délai 24 heures)*	214 € (délai 48 heures)*
Bulgarie	440 €	
Croatie	440 €	
Danemark	410 €	
Espagne	370 €	
Estonie	440 €	
Luxembourg		213 € (délai 48 heures)
Finlande	410 €	
Royaume Uni *	410 €	
Hongrie	440 €	
Irlande du Nord	370 €	
Irlande du Sud	410 €	
Italie	370 €	
Norvège	404 €	
Pays-Bas	370 €	
Pologne	440 €	
Portugal	410 €	
République Tchèque	440 €	
Roumanie	440 €	
Slovénie	440 €	
Suède	410 €	
Suisse	404 €	
Grèce	410 €	
Lituanie	440 €	

* Préciser votre choix lors de votre demande d'expédition : aérien ou route

Frais de dossier sanitaire CEE : 50€ HT / Etalon

Frais de dossier sanitaire « Pays Tiers » + * Royaume Uni : 110€ HT / Etalon

Toute modification sur certificat sanitaire déjà effectué sera facturée 50€ HT pour l'UE et 110€ HT pour les autres pays